

Compte rendu pour affichage du Conseil Communautaire 26 janvier 2017

Le 26 janvier 2017 le Conseil Communautaire s'est réuni en la salle des Fêtes de Siorac de Ribérac, sous la Présidence de Monsieur Didier BAZINET, à la suite de la convocation adressée le vendredi 20 janvier 2017.

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire : 63

Nombre de membres présents : 51

Procurations : 8

Après avoir procédé à l'appel,

- 1- Jean-Louis DUPRAT est désigné à l'unanimité secrétaire de séance
- 2- Le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2016 est adopté à l'unanimité

Toutes les délibérations sont adoptées à l'unanimité

ADMINISTRATION GENERALE-

DELIBERATION N°2017/001 : DESIGNATION DES DELEGUES POUR LA NOUVELLE COMMUNE LA TOUR BLANCHE-CERCLES AU SRB DRONNE -Rapporteur Didier BAZINET

TITULAIRE : P. MICHELET /SUPPLEANT : J-M RIVET

DELIBERATION N°2017/002 : DESIGNATION DES DELEGUES POUR LA NOUVELLE COMMUNE LA JEMAYE - PONTYRAUD- AU SRB DRONNE ET SMCTOM-SECTEUR DE RIBERAC- Rapporteur Didier BAZINET

SRB DRONNE

TITULAIRE : Jean-Claude BAUDOUX/ SUPPLEANT Jean-Marcel BEAU

SMCTOM

TITULAIRES : Jean-Marcel BEAU/Anne GREGORY

SUPPLEANTS : Michel RAGOUT/Chantal FEYTE

DELIBERATION N°2017/003 : DESIGNATION DES DELEGUES POUR LA COMMUNE DE GRAND BRASSAC
Rapporteur Didier BAZINET

Suite à la démission d'un délégué, sont désignés pour la commune de Grand Brassac :

TITULAIRES : Denise CORTES/Laura LEESON// SUPPLEANTS : Jacques FOULON/Pierre DUMANS

DELIBERATION 2017/004 : ADHESION A L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER (consultation des Collectivités et EPCI)- Rapporteur Didier BAZINET

L'Etablissement Public Foncier de Poitou-Charentes (EPF P-C) est un établissement public foncier d'Etat créé par décret du 30 juin 2008. Il a pour vocation d'appuyer et d'assurer le volet foncier des projets des collectivités publiques qui le demandent, par une action foncière en amont ainsi que par la mise à disposition de toutes expertises et conseils utiles en matière foncière. Cet établissement est actuellement habilité dans les quatre départements du Poitou-Charentes, à procéder pour le compte des collectivités territoriales (communes, communautés de communes...) à toutes acquisitions foncières, opérations immobilières, études et travaux de nature à faciliter les opérations d'aménagement. Conformément à son Programme Pluriannuel d'Intervention, l'Etablissement Public Foncier de Poitou-Charentes intervient prioritairement dans le cadre de projets de revitalisation de centres-bourgs, de renouvellement urbain ou de densification de l'urbanisation, de résorption de friches industrielles ou encore de développement économique. L'EPF P-C veut s'élargir à 10 départements (Charente, Charente-Maritime, Vienne, Deux-Sèvres, Haute-Vienne, Corrèze, Creuse, Dordogne, Gironde, Lot-et-Garonne, hors agglomération d'Agen pour ce dernier). Ce projet doit être soumis aux organes délibérants des EPCI à fiscalité propre compétents en matière de plan local d'urbanisme.

DELIBERATION N°2017/005 : AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT D'ENGAGER UNE PROCEDURE DE CONSULTATION POUR L'ACQUISITION D'UN TRACTEUR ET D'UNE EPAREUSE- Rapporteur Didier ANDRIEUX

Il est demandé au conseil communautaire d'autoriser le président à engager un Marché à Procédure adaptée pour l'acquisition d'un tracteur neuf et de son épareuse neuve avec la reprise d'un tracteur d'occasion et de son épareuse d'occasion. Cela signifie que cet investissement sera inscrit au Budget Primitif 2017. L'estimation prévisionnelle est de 130 000 €.

DELIBERATION N°2017/006 : AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE LOUER LE LOGEMENT INTERCOMMUNAL D'EPELUCHE

Il est demandé au conseil communautaire d'autoriser de signer un bail locatif du logement intercommunal d'Epeluche (le Bourg 24600 Epeluche au 1^{er} mars 2017 et de fixer le montant annuel du loyer à 6000 € (500 €/mois). Un mois de caution (500 €) sera réclamé ainsi qu'un contrat d'assurances pour responsabilité civile.

DELIBERATION N°2017/007: DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE POUR LE CENTRE D'HEBERGEMENT DE SIORAC DE RIBERAC (DELIBERATION COMPLEMENTAIRE)

Il nous est demandé, pour la constitution de la réserve parlementaire pour la rénovation du centre d'hébergement de Siorac de Ribérac, de compléter la délibération initiale dans les termes suivants : «Le conseil communautaire, après délibération, approuve et autorise le Président de la CCPR à procéder à la réalisation du projet cité en objet ».

TOURISME - Rapporteur Gérard SENRENT

DELIBERATION N°2017/008 : ADOPTION DES TARIFS DE LOCATION DES GITES DE BEAUCLAIR POUR L'ANNEE 2017

Découpage par Saison :

Basse Saison	Moyenne Saison	Haute Saison	Très Haute Saison	Moyenne Saison	Basse Saison
04/02 au 10/06	10/06 au 08/07	08/07 au 29/07	29/07 au 26/08	26/08 au 30/09	30/09 au 30/12

Propositions tarifaires :

	Mois	Semaine	Week-end	Nuitées (2 nuits mini Hors we)
Très haute saison	--	300 €	95 €	45 €
Haute saison	--	265 €	85 €	40 €
Moyenne saison	355 € *	225 € *	75 € *	35 € *
Basse saison	355 € *	190 € *	65 € *	30 € *

*Chauffage électrique compris

URBANISME - Rapporteur Jean-Pierre JUGIE

DELIBERATION 2017/009 : DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Il s'agit d'ajouter les parcelles suivantes sur la commune de Grand Brassac :

Parcelles	Objet de la préemption
AB 059	Logement social
AB 0146	Sécurité D1
AB134 , AB124 , AB 125, AD 34 , AD 33, AD 32, AD 31, AD 29, AD 27, AB128 , AB129 , AB136 , AB137	Déviation/ carrefour dangereux

DEVELOPPEMENT CULTUREL - Rapporteur Daniel VILLEDARY

DELIBERATION 2017/010: ADOPTION DES TARIFS APPLICABLES A LA LOCATION DES INSTRUMENTS DE MUSIQUE

CATEGORIE	INSTRUMENTS	TARIFS
CORDES	VIOLON	75 €
	VIOLONCELLE ENFANTS	75 €
	VIOLONCELLE ADULTES	100 €
CUIVRES	TROMPETTE	55 €
	TUBA	100 €
	TROMBONE	100 €
BOIS	FLUTE TRAVERSIERE	75 €
	CLARINETTE	75 €
	SAXO	100 €

DELIBERATION N°2017/011 : EXAMEN DE L'ADHESION DE LA COMMUNE DE LALINDE AU SYNDICAT MIXTE DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE.

En application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient à chaque collectivité adhérente au Syndicat, donc à la Communauté de Communes du Pays Ribéracois, de se prononcer sur cette adhésion.

FINANCES - Rapporteur Jean-Marcel BEAU

DELIBERATION 2017/012: AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT D'ANTICIPER LES CREDITS D'INVESTISSEMENT.

Afin d'honorer le paiement des architectes finalistes du concours ainsi que d'autre factures (SPS contrôle technique, BOAMP...) il est demandé d'autoriser par anticipation l'ouverture de crédits de paiement en investissement sur l'opération Siorac de Ribérac à hauteur de 20 000 € (article 2313 opération 009)

